

Chassey-lès-Scey

Une vaste opération de contrôles menée par l'OFB et l'ONF ce dimanche

La pluie qui est tombée en abondance ce dimanche n'a pas arrêté les chasseurs de s'adonner à leur activité favorite. Elle n'a pas arrêté non plus les agents de l'Office français de la biodiversité et ceux de l'Office nationale des forêts d'opérer des contrôles à l'échelle de toute la Haute-Saône. L'objectif premier : s'assurer que la chasse se déroule en toute sécurité et que chaque chasseur soit en règle.

Au cœur de la forêt entre Aroz, Chassey-lès-Scey et Pontcey, les panneaux « Attention chasse en cours » ont été disposés à chaque intersection. Un premier bon point, pour l'Association intercommunale de chasse agréée de Chemilly Chassey-lès-Scey, sur lequel est attentif Benoit Solonel, chef de service départemental adjoint à l'OFB : « Cette signalisation a pour but de prévenir tout le monde qu'une chasse est en cours. Les chasseurs, les automobilistes et les promeneurs ».

Ce dimanche, une opération de contrôle portant sur la sécurité à la chasse était organisée dans tout le département. OFB et ONF étaient mobilisés pour se rendre en forêt et s'assurer que les battues se fassent dans les règles, avec des chasseurs dans les règles. « C'est une opération nationale », glisse Benoit Solonel avant de détailler : « Notre attention se porte notamment sur le respect de l'angle de 30 degrés, les règles de manipulation des armes, le port d'un vêtement de couleur vive ou encore la signalisation ». La gendarmerie est également présente : « Nous sommes là pour nous assurer que les contrôles se passent en toute sécurité », complète le major Martin.

Le permis de chasse

Non loin du premier panneau de signalisation, un point orange se distingue au milieu des ar-

bres. Il s'agit d'un chasseur dit « posté » pendant la battue. C'est-à-dire qu'il attend à un point fixe que le gibier soit rattrapé et passe devant lui pour pouvoir tirer. Un contrôle est alors effectué auprès de ce chasseur, qui possède son permis depuis 60 ans. « Pour pouvoir chasser, avoir le permis n'est pas suffisant. Chaque titulaire doit s'acquitter d'une validation valable un an (du 1^{er} juillet au 30 juin) mais aussi d'une assurance. C'est ce que nous vérifions », explique Benoit Solonel. Sans une présentation de ces documents le jour du contrôle, le chasseur s'expose à une amende de première classe. « Si le contrôle se passe bien, nous pouvons demander à la personne concernée de nous envoyer les documents justificatifs plutôt que de punir directement », reconnaît l'agent de l'OFB qui ajoute : « nous sommes là pour faire de la prévention ». En revanche, chasser sans permis, expose l'individu à une amende de 5e classe et un passage devant le tribunal.

« C'est une bonne chose ! »

Ce dimanche, la battue organisée par l'AICA de Chemilly Chassey-lès-Scey n'était pas de grande envergure. Simplement 4 chasseurs et 1 accompagnateur. Tous ont été contrôlés et tous étaient dans les règles. Une dernière vérification est faite par les agents de l'OFB, l'ONF et la gendarmerie : l'organisation de la battue. « À chaque chasse, un organisateur est nommé et est responsable de la battue. C'est lui qui doit définir le plan en plaçant les chasseurs postés et les traqueurs. Il doit aussi s'assurer que les panneaux de signalisation ont été disposés » détaille Benoit Solonel.

Du côté des chasseurs, cette opération de contrôle a été plutôt très bien accueillie : « c'est une bonne chose ! » n'ont t



Le permis de chasse doit être présenté à chaque contrôle. Sans ça, le chasseur s'expose à une contravention. Photo Mathis Raguin

d'ailleurs pas hésité à dire les chasseurs. Yves Choffat, président de l'AICA locale rebondit : « c'est la première fois que je me fais contrôler en plus de 30 ans de chasse. C'est sympa de pouvoir échanger avec les agents

de l'OFB et l'ONF, cela nous permet de poser aussi quelques questions sur des certaines règles de sécurité ou sur des points de règlement pouvant parfois faire faire débat ». Benoit Solonel conclu : « nous

sommes en forêt tous les weekends pour contrôler la chasse mais on ne peut pas être partout en même temps car il y a 7 000 chasseurs en Haute-Saône ». ● M.R.

La chasse, une activité toujours aussi accidentogène ?

Pour beaucoup, la chasse est perçue comme une activité dangereuse. Et à juste titre puisque ceux qui la pratiquent le font avec des armes à feu letale. Depuis de nombreuses années, la Fédération nationale de chasse met tout en œuvre d'un point de vue sécurité pour éviter que les accidents soient trop courants. « La chasse est l'activité de nature la plus encadrée au niveau de la réglementation », souligne, en ce sens, Benoit Solonel, chef de service dé-

partemental adjoint à l'OFB. L'OFB donne plusieurs chiffres à propos des accidents de chasse. D'un point de vue statistique, la chasse est aujourd'hui deux fois moins accidentogène qu'il y a 20 ans (100 accidents aujourd'hui contre 169 lors de la saison 2005-2006). Le nombre d'accidents mortels est à la hausse lors de la dernière saison avec 11 décès de chasseurs contre 6 les deux précédentes.

En Haute-Saône, depuis

l'ouverture de la chasse de cette saison, aucun accident n'est à déplorer. Pour retrouver la trace d'un accident corporel dans le département il faut remonter à 2022-2023 avec un chasseur gravement blessé. Depuis 2009-2010, la Haute-Saône ne compte jamais plus de trois accidents par saison. Il faut remonter à 2007-2008 pour retrouver une année noire. Cette saison-là, huit accidents de chasse avaient été comptabilisés dont un mortel.

Port-sur-Saône • Ils fuient après un accident de voiture repéré par les gendarmes

En partant sur le contrôle de chasse, ce dimanche 30 novembre aux environs de 8 h 30, les gendarmes de Port-sur-Saône ont remarqué un véhicule accidenté qui venait de traverser le rond-point de la déviation de Port côté Combeaufontaine.

La voiture avait détruit la barrière d'une propriété privée et le véhicule a poursuivi sa route sur une trentaine de mètres dans la pâture avant de stopper sa course.

À l'intérieur du véhicule, trois occupants, indemnes, qui ont pris la fuite à pied en voyant les gendarmes. Ils ont été rattrapés par les forces de l'ordre et l'un d'eux s'est révélé positif à l'alcool; Cependant, aucun des trois n'a avoué qui conduisait. Une enquête est en cours.



Le véhicule comptait trois personnes à son bord.

Andelarre

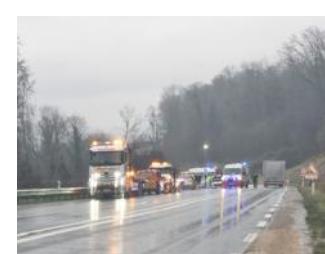
Une ambulance du Samu 70 heurtée par un véhicule : deux blessés légers

Un tel accident se serait produit en semaine, toute la sortie de Vesoul depuis Noidans aurait été paralysée sur la RN457.

Il a eu lieu ce dimanche, peu avant 10 h 30, sur la côte d'Andelarre à la sortie d'un virage où la visibilité est amoindrie, dans le sens Vesoul-Besançon : une ambulance du Samu 70 était en panne, donc à l'arrêt sur la bande de sécurité, quand elle a été heurtée par une mini-ci-

tadine. Deux personnes ont été légèrement blessées, prises en charge par les pompiers de Vesoul sous les ordres du capitaine Lopez. Une seule victime, une fillette occupante du petit véhicule, a été transportée à l'hôpital de Vesoul.

L'accident n'a pas généré de ralentissement du trafic mais a nécessité une mise en sécurité importante des secours pour éviter un suraccident. ● K.F.



Le véhicule du Samu était en panne quand il a été heurté par une petite voiture dans le virage de la côte d'Andelarre ce dimanche. Ph. Karine Frelin